



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Météo-France

19/11/2020

Ordre du jour

1. Point sur la crise sanitaire Covid-19.....	1
2. Bilan 2019 de l'activité des CHSCT-SS.....	1
3. Rapport 2019 de la médecine de prévention.....	1
4. Questions diverses.....	3

1. Point sur la crise sanitaire Covid-19

M. LEGRAND présente l'organisation actuelle, rappelant que le confinement en cours est bien différent de celui de mars-avril. Météo-France assure toutes ses missions et n'est pas dans la situation de Plan de continuité d'Activité (PCA). En outre, la présence sur site vient en témoigner, **quelque 600 personnes sont présents sur site contre seulement 120 en avril.**

Le télétravail se développe hors cas où les personnels n'ont pas la possibilité de télétravailler soit pour des soucis de matériels par exemple, soit parce qu'ils font partie des 600 agents en exploitation (prévision, pupitrage) ou à la maintenance de l'observation, la logistique, ou encore au support informatique.

Ainsi, le télétravail hors service posté se situe aux alentours de 70 %. 1350 agents (sur 2100) sont dans cette position dans les zones confinées tandis que globalement, on estime à 1600 le nombre d'agents en capacité de télétravailler dans ces zones. Pour mémoire, environ 1300 agents ont formulé une demande de télétravail, 30 en zone non-confinée. [Après le vote en CTEP](#), le nouveau cadre du télétravail va entrer en vigueur au 01/01/2021 : si les agents doivent faire des demandes individuellement, la p-dg indique qu'il ne devrait pas y avoir de cas de suspension du télétravail en attendant l'instruction des demandes. C'est la raison pour laquelle la DG a communiqué rapidement sur ce sujet après le CTEP.

Nombre de cas au 09/11/2020 :

45 cas avérés, 77 fausses alertes, 98 cas contacts, 30 Covid guéris, 15 Covid actifs.

2. Bilan 2019 de l'activité des CHSCT-SS

Tous les CHSCT (à une exception près) se sont réunis trois fois l'an passé. Des visites de site ont lieu régulièrement, et des groupes de travail se forment en leur sein lorsque c'est nécessaire.

Les accidents de service doivent être étudiés en CHSCT. A la Météopole, seuls 4 l'avaient été sur 15, une séance de rattrapage a alors eu lieu en juillet 2020. 1 accident en mission d'un agent travaillant à distance avait été présenté dans aucun CHSCT.

L'évolution des instances par métiers permettra certainement d'améliorer le traitement des dossiers. C'est du moins un des objectifs de la nouvelle organisation.

3. Rapport 2019 de la médecine de prévention

La médecin chef Patricia Maladry présente le rapport des médecins du travail. Même s'il manque les chiffres d'une grande région (Sud-Ouest) du fait du contexte Covid, **le nombre d'agents suivis est compris entre 2500 et 2600. Plus de 20 médecins du travail oeuvrent** pour le suivi de la santé des agents à Météo-France, organisés par région. Près de 1800 visites médicales ont eu lieu.

Un logiciel de suivi médical – Padoa – devait être (enfin !) mis en place en septembre, mais l'opération est décalée à mars. Cela permettra un interfaçage avec RENOIRH. Le suivi des agents au quotidien (arrêts maladie) sera facilité avec ce logiciel. Leur suivi en terme de carrière (suivi des mobilités !) sera amélioré avec l'interfaçage RENOIRH, l'absence d'un relais RH local qui est le résultat des organisations sous forme de CSP ne favorisant pas le suivi individuel. Il s'agit du même logiciel que la DGAC, ce qui va simplifier les choses pour les médecins qui gèrent le suivi des agents.

Quelques données sur les spécificités évoquées lors des visites chez les médecins :

météo

CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIERES		
CT1	Manutention	197
CT2	Multiplicité des lieux de travail, déplacements, décalages horaires	405
CT3	Postures	42
CT4	Standard téléphonique	2
CT5	Conditions particulières de travail sur écran (plus de 2h en continu, 50% du temps de travail, écrans multiples...)	1438
CT6	Travaux impliquant des décisions immédiates face à des situations inopinées et ce de manière itérative (ex : certains standards, supervision, contrôle...)	50
CT7	Travaux de réparation, conditionnement, conservation et distribution de denrées	1
CT8	Travaux de soudure	64
CT9	Autres :	86
	Travail répétitif	0
CT10	Souffrances psycho au travail (....)	146

L'acuité visuelle est un élément majeur de suivi de la santé des agents : c'est sûr, il y a énormément de travail sur écran à Météo-France. Par ailleurs, un autre tableau porte sur les pathologies identifiées et les services médicaux ont orienté 222 agents vers des médecins spécialisés.

La médecin chef souligne un nombre croissant de cas de risques psycho-sociaux (RPS) liés au déploiement des nouvelles organisations, en particulier les « CSP » mis en place au 1/1/2019, source d'augmentation de charge de travail, déstabilisation, d'anxiété, et parfois de déclenchement de pathologies (voir le cas de la météopole à Toulouse ci-dessous qui regroupe près de 2/3 des cas).

La médecin chef indique que les chiffres d'orientation vers les psychiatres (une quinzaine de cas) permettent de dire que les personnes sont bien identifiées et prises en charge. Tout au long de 2019, des situations particulières ont été remarquées par les médecins en lien avec les restructurations : si elles sont dans l'ensemble bénignes, certaines situations ont nécessité d'être remontées.

Elle attire l'attention sur les risques inhérents au télétravail : la facilité d'accès « aux produits » lorsqu'on est à domicile ou encore l'omni-présence de l'informatique entraînent des risques d'addiction. Il est rappelé que l'assistant de prévention ou la médecin de prévention peuvent donner des conseils pour aménager les lieux de télétravail.

Concernant plus particulièrement la météopole :

Arrivée au 1er mars à la Météopole, le docteur Galin explique que l'outil zimbra est utilisé pour fluidifier les convocations (seuls 3 % d'agents refusent de venir). Les services médico-sociaux de Toulouse sont chargés de suivre quelque 1250 agents sur la météopole. On y dénombrait en 2019, c'est à dire en temps « normal » environ 120 télétravailleurs. La bonne implication des chefs de service est appréciée.

Le docteur Galin détaille les cas de RPS relevés sur Toulouse ; elle les classe en 3 catégories. Un stress professionnel léger a été détecté chez 56 agents – ce type de stress léger est non compté dans les 146 cas du bilan général –, **un stress plus fort avec des troubles du sommeil ou de l'appétit pour 59 agents, et enfin les cas les plus graves, avec souffrance au travail et état dépressif concernent 27 agents**. 7 personnes ont été particulièrement suivies ; elles sont réparties sur 3 services. Sur ces 142 agents concernés par les RPS, à Toulouse, 25 agents sont issus des « CSP ». Les motifs de ces RPS ont des origines diverses : les charges de travail en premier lieu, les mauvaises relations en travail dont le manque de considération ou la pression de la hiérarchie, les réorganisations. Le docteur précise que la situation à DSI/SPV s'est améliorée par rapport aux années précédentes. Une intervention auprès des élèves de l'ENM a permis de les sensibiliser sur le danger des addictions.

A Toulouse, 27 agents ont été placés en position de télétravail quasiment d'office pour 3 raisons principales : vulnérabilité, difficultés relationnelles au sein de service, et longue distance domicile/travail. Souvent le télétravail a permis d'améliorer la situation des agents.

Toujours à Toulouse, 265 agents se sont inscrits pour être vaccinés contre la grippe. Les autorités sanitaires ont expliqué que les « services de santé au travail » ne sont pas prioritaires et ont limité le nombre de doses à 100. Cela a nécessité de prioriser les agents, en outre, ceux ayant un bon de la Caisse Primaire d'Assurance maladie sont servis en priorité. Ceci étant, la situation est très différente selon les régions : malgré des tensions sur le nombre de doses disponibles, les vaccinations ont débuté en région Sud-Ouest par exemple. Sur le principe et en général, les vaccinations contre la grippe sont en cours au sein de l'Etablissement, à ses frais, et dans l'intérêt général.

4. Questions diverses

Problème avec les radios-sondages et la génération d'hydrogène

Le 3 décembre, en CHSCT-DSO, les consignes sur les radios-sondages automatiques et les générateurs d'hydrogène vont être étudiées. Ce point fait suite à une explosion mi-2019 à La Réunion. L'industriel ne comprend pas les raisons de cet accident, le parachute de la radiosonde s'est enflammé. L'analyse de cet accident doit se poursuivre.

Récupération des compensations horaires en fin d'année

Les dispositions particulières concernant la gestion des congés de fin d'année sont parues. Pour compléter ce point, **la CFDT-Météo interroge la direction sur la possibilité de report des compensations horaires (KJMI/KHMI) écrêtées en théorie à 35 h au 31 décembre**. L'instruction ARTT ouvre la possibilité aux chefs de service d'autoriser des reports sur l'année suivante : y aura-t-il une certaine souplesse supplémentaire en raison du contexte ?

La p-dg prend note de la question et une réponse arrivera prochainement.